

INDEX ANALYTIQUE

– A –

Absence de collaboration

Voir *Manque de collaboration*

Absence de connexité

Voir *Lien de connexité*

Absence de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique

Voir *Santé, sécurité et intégrité physique*

Absence de preuve médicale,
60, 64, 107, 129

Absence liée à la lésion professionnelle, 26, 27, 69

Absence non autorisée sans avis, 41, 42, 108, 121, 128

Absence prolongée, 130, 131

Abus de droit, 63

Accomplissement du travail

travailleur raisonnablement en mesure d'accomplir le travail proposé, 12, 13

Actuaire

assignation temporaire à temps partiel, 56

Ancienneté, 29, 69, 79

Voir aussi *Perte d'ancienneté et d'emploi*

Approche disciplinaire

Voir *Mesure disciplinaire, Recours du travailleur*

Arbitre de grief

Voir *Recours du travailleur*

Arrêt de l'assignation temporaire

Voir *Interruption de l'assignation temporaire*

Assignment temporaire

Voir aussi *Avis du médecin, Contestation de l'assignation temporaire, Formulaire d'assignation temporaire, Interruption de l'assignation temporaire, Nature du travail proposé, Politique d'assignation temporaire, Problèmes d'autorisation, Problèmes d'exécution, Processus d'assignation temporaire, Proposition d'assignation temporaire, Rémunération*

assignation invalide (cas vécus), 35, 36

assignation valide, 34, 35

avantages, 1, 43, 74, 147

caractère acceptable, 52, 66

cas vécus, 32-44

concept, 1, 2

conditions de validité, 11-15, 43, 48, 54

- absence de danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique du travailleur, 13, 14

- caractère déterminant, 12

- éléments à retenir, 43

- énumération, 11, 12

- formulaire d'assignation temporaire, 48

- horaire de travail, 54

- travail favorable à la réadaptation, 14, 15

- travailleur raisonnablement en mesure d'accomplir le travail proposé, 12, 13

dans une autre entreprise, 58

délai, 6

dispositions applicables (L.A.T.M.P.), 1, 2

droit de l'employeur, 5-7, 32

- cas vécus, 32

durée, 5, 6, 48-50

efficacité, 1

éléments à retenir, 43, 44

enjeu majeur, 2

évaluation, 74

fin, 6, 7

objectif, 1, 2, 36, 37, 53, 68, 71

obligation de l'employeur, 6

obligation du travailleur de fournir sa prestation de travail, 28

rapport coûts/bénéfices, 74

refus d'exécuter

- assignation autorisée par un autre médecin, 7

- motifs valables et maintien des indemnités, 37, 38, 105, 106

- motifs non valables et suspension de l'indemnité, 38, 39, 106, 107
- utilité, 2
- Assistance médicale**, 23
- Voir aussi *Frais d'assistance médicale*
- Assurance**
- Voir *Régime de retraite et d'assurance*
- Autorisation d'assignation temporaire**
- Voir *Avis du médecin, Formulaire d'assignation temporaire, Problèmes d'autorisation*
- Avantage lié à l'emploi**, 67-69
- définition de « avantage », 69
- heures supplémentaires, 71
- horaire de travail, 54, 55, 63, 66
- modification, 69
- objectif de la loi, 68
- protection légale, 67
- versement, 68
- Avis disciplinaire**
- Voir *Mesure disciplinaire*
- Avis du médecin**
- Voir aussi *Problèmes d'autorisation*
- consultation de plusieurs médecins
 - cas vécus, 33
 - médecin de la même clinique, 9
 - médecin qui a charge, 9
 - médecin spécialiste, 10
 - opinions contradictoires, 10
- médecin de l'urgence, 11
- médecin qui a charge (médecin traitant)
 - absence de définition (L.A.T.M.P.), 7
 - autorisation par un autre médecin, 7, 10
 - cas vécus, 33
 - choix du travailleur, 7
 - condition préalable et essentielle, 5, 7, 43, 45, 85
 - détermination (question de fait), 8
 - éléments à retenir, 43
 - formulaire d'assignation temporaire, 45-49
 - médecin non habilité, 8, 9
 - notion, 8
 - temps supplémentaire, 75

- interruption de l'assignation temporaire
– transfert des coûts, 112, 113
- médecin qui a charge (médecin traitant), 8
- plainte (en vertu de la L.A.T.M.P.), 30, 31
- temps supplémentaire, 75
- Commission des relations du travail (C.R.T.), 30**
- plainte pour congédiement sans cause juste et suffisante (plainte en vertu de la L.N.T.), 32
- Compensation pour des heures supplémentaires**
- Voir Heures supplémentaires*
- Condition personnelle intercurrente, 110-114**
- Conditions de travail**
- conditions moins avantageuses que celles du travail régulier, 36, 58, 66
- Conditions salariales**
- Voir Salaire*
- Conflit de personnalité, 38**
- Congé de maternité, 112**
- Congédiement**
- cause juste et suffisante, 41
- droit à l'indemnité, 39
- droit d'assigner temporairement (renonciation implicite), 39, 40
- horaire de travail, 63
- interruption de l'assignation temporaire, 119-121
- plainte pour congédiement sans cause juste et suffisante (en vertu de la L.N.T.), 29, 31, 32, 41
- Connexité**
- Voir Lien de connexité*
- Consultation médicale**
- consultation de plusieurs médecins, 9, 10
- Contact avec le public**
- refus d'exécuter une assignation temporaire, 59
- Contestation de l'assignation temporaire**
- consultation, 17

- décision de la C.S.S.T., 17, 18
- coûts relatifs à l'indemnité versée (dossier financier), 18
 - décision en révision
 - requête en contestation à la C.L.P., 17
 - délai pour rendre la décision, 17
 - demande de révision, 17
- défaut de se prévaloir de la procédure de contestation, 16, 38, 40, 42, 44, 103, 104, 107
- demande du travailleur, 16, 17
- droit à l'indemnité, 16
- conséquence de l'échec des recours du travailleur, 17
- effet, 16
- éléments à retenir, 44
- objet, 15
- opinion du travailleur, 16
- période, 15
- preuve, 15
- procédure prévue (L.S.S.T.), 15, 16
- refus du travailleur, 18
- transfert des coûts (demande), 18
- validité, 16
- Contestation de la mesure disciplinaire**
- Voir *Recours du travailleur*
- Contestation du paiement des heures supplémentaires**
- Voir *Heures supplémentaires*
- Contre-indication médicale,** 55, 66, 75
- Convention collective**
- Voir aussi *Recours du travailleur*
- assignation dans une autre entreprise (convention collective différente), 58
- heures supplémentaires, 75
- horaire de travail, 54
- Cours et formation,** 57
- Coûts**
- Voir aussi *Transfert des coûts*
- rapport coûts/bénéfices, 74
- Croyance du travailleur,** 14
- Cure de désintoxication,** 111

– D –

Danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique

Voir *Santé, sécurité et intégrité physique*

Défaut de se prévaloir de la procédure de contestation

Voir *Contestation de l'assignation temporaire*

Définition

avantage, 69

danger, 13

médecin qui a charge (médecin traitant), 8

risque, 13

salaire, 69

transfert des coûts, 22

Demande de suspension de l'indemnité

Voir *Suspension de l'indemnité*

Demande de transfert des coûts

Voir *Transfert des coûts*

Demande de transfert des frais d'assistance médicale

Voir *Frais d'assistance médicale*

Déménagement, 35, 37**Démission**

droit à l'indemnité, 40

droit d'assigner temporairement (renonciation implicite), 40

interruption de l'assignation temporaire, 119-121, 129

suspension de l'indemnité, 106

Départ volontaire

Voir *Démission*

Déplacement

Voir *Transport et déplacement*

Description des tâches

Voir *Formulaire d'assignation temporaire, Nature du travail proposé*

Détermination des tâches

Voir *Formulaire d'assignation temporaire, Nature du travail proposé*

Directeur de la santé publique, 17**Direction de la révision administrative de la C.S.S.T.**

Voir *Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.)*

**Direction de la santé
publique de Montréal**

formulaire d'assignation
temporaire, 47

**Distance du lieu
d'assignation**

Voir *Transport et déplacement*

Dormir au travail, 42

Dossier disciplinaire, 29, 97

Dossier sans perte de temps,
24

Double indemnité, 115, 122

Droit à l'indemnité

Voir aussi *Maintien des
indemnités, Suspension de
l'indemnité*

application, 67

communication avec la
C.S.S.T., 68

contestation de l'assignation
temporaire, 16, 17

cumul interdit, 67

fin d'emploi, 39, 40

grève, 117

interruption de l'assignation
temporaire, 68, 117-119

mise à pied, 117, 118

paiement des heures non
travaillées (travailleur à
temps partiel), 78

retraite, 119

suspension de l'indemnité, 20,
67, 68

temps partiel, 55

**Droit au paiement des heures
supplémentaires**

Voir *Heures supplémentaires*

Droit de direction, 44, 107

Droit de l'employeur, 5-7, 28,
32, 43

– E –

**Emploi chez un autre
employeur**, 40, 55, 57, 63

Emploi convenable, 5, 6, 20,
53, 78, 110

Employeur

Voir aussi *Droit de direction,
Droit de l'employeur, Mesure
disciplinaire, Politique
d'assignation temporaire*

assignation dans une autre
entreprise, 58

droit d'obtenir la correction
d'un comportement
répréhensible, 38

services de santé (médecin responsable), 17

Enregistrement injustifié, 68

Étudiant, 56

Exécution du travail

Voir *Problèmes d'exécution*

– F –

Facteurs aggravants et atténuants

Voir *Mesure disciplinaire*

Fardeau de la preuve

Voir aussi *Preuve*

mesure disciplinaire, 31

travailleur non
raisonnablement en mesure
d'accomplir le travail
proposé, 12, 13

Fardeau financier

transport et déplacement, 58,
59

Fausse déclaration, 106, 121

**Fermeture définitive
d'entreprise**, 122

Filature, 109, 130, 131

Fin d'emploi

maintien des indemnités, 21,
39, 40

refus d'exécuter l'assignation
temporaire (motif valable),
38

Formation

Voir *Cours et formation*

**Formulaire d'assignation
temporaire**

Voir aussi *Nature du travail
proposé*

absence de formulaire, 113,
114

annexe, 48

autorisation écrite ou verbale,
45, 46, 65

avis du médecin qui a charge
(médecin traitant), 45-49

– avis d'un second méde-
cin (cas du travailleur
mécontent), 49, 50

– validité, 49

condition préalable et
essentielle, 45

description des tâches, 26, 45,
46, 48

éléments à retenir, 65, 66

fin de l'assignation (date
inscrite)

– nouvelle autorisation, 49,
65

- fin de l'assignation (date non inscrite)
- présomption, 49, 65
- formalisme, 46, 65
- formulaire maison, 48
- formulaire prescrit par la C.S.S.T., 45-47
- modèle, 60
- liste de contrôle (éléments à inscrire), 61, 62
- liste des organismes qui proposent un formulaire, 47
- omission de compléter (médecin), 88-91
- omission de remettre (travailleur), 86-88, 97, 98
- période, 48-50
- Frais d'assistance médicale**
- demande de transfert, 23-27, 44
- absence liée à la lésion professionnelle, 26, 27
 - application, 23, 24
 - assistance médicale, 23
 - avantages, 24
 - décision de la C.S.S.T., 26
 - délai, 27
 - description des tâches (formulaire d'assignation temporaire), 26
 - distinction entre les concepts de « capacité à exercer son emploi » et « dossier sans perte de temps », 24
 - dossier de l'employeur (imputation des frais), 24
 - droit au transfert, 27, 40
 - empêchement, 24, 27
 - examen du travail véritablement accompli, 25
 - formalités, 27
 - imputation rétroactive, 27
 - initiative de la C.S.S.T., 27
 - justification, 23, 25, 26
 - preuve, 25, 26
 - règle générale, 24-26
- Frais de déplacement**
- Voir *Transport et déplacement*
- G –
- Gravité de la faute, 28**
- Grève, 117**
- Grief en vertu de la convention collective**
- Voir *Recours du travailleur*

Grossesse, 111

Guérison, 15

– H –

Heures supplémentaires,
70-75

avis du médecin qui a charge,
75

calcul de l'indemnité, 70

cas vécus, 79, 81

contestation par l'employeur

- argument non pertinent,
74, 75

contre-indication médicale, 75

convention collective, 75

distribution, 81

droit à une majoration

- interprétation, 70-72
- preuve, 71, 72
- problématique, 70
- reconnaissance par les
tribunaux, 70

éléments à retenir, 82, 83

exemple, 73

facteurs à considérer

- expérience passée du tra-
vailleuse, 72, 73
- référence aux douze mois
précédant la lésion, 73

quantification de la

compensation (question de
faits), 72

rapport coûts/bénéfices, 74

refus de verser une majoration

- préséance de la loi sur la
convention collective, 81

règle applicable, 70

salaire maximum assurable, 74

santé, sécurité et intégrité

physique, 75

suspension de l'indemnité, 70

Horaire de travail, 28, 41, 50,
54, 55, 63, 64

– I –

Image de l'entreprise, 29

**Imposition d'une mesure
disciplinaire**

Voir *Mesure disciplinaire*

Incarcération, 111

**Indemnité de remplacement
du revenu**

Voir *Droit à l'indemnité*,
Maintien des indemnités,
Suspension de l'indemnité

Indemnité de vacances

Voir *Vacances annuelles*

- Infraction disciplinaire**
 Voir *Mesure disciplinaire*
- Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (I.R.S.S.T.)**
 formulaire d'assignation temporaire, 47
- Intégrité physique**
 Voir *Santé, sécurité et intégrité physique*
- Intérêt professionnel**
 cours et formation, 57
- Interruption de l'assignation temporaire**
 analyse des circonstances, 110
 cas vécus, 129, 130
 condition personnelle intercurrente, 110-114
 congé de maternité, 112
 congédiement, 119-121
 cure de désintoxication, 111
 démission, 119-121
 fermeture définitive d'entreprise, 122
 grève, 117
 grossesse, 111
 hors du contrôle de l'employeur, 28
- incarcération, 111
 mise à pied, 117, 118
 reprise de l'indemnité, 110, 111, 115-119, 122
 retraite, 119
 transfert des coûts (demande), 110-114, 119-121
 vacances annuelles, 114-117
- Inventaire des postes de travail**, 46, 51, 66
- L –
- Lésion professionnelle**
 consolidation, 6
 coûts, 1, 2
 gestion, 1, 18
 guérison, 15
- Lien de connexité**
 absence de connexité directe avec le travail habituel, 53, 57
- Liste de contrôle**, 61, 62
- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.A.T.M.P.)**
 dispositions relatives à l'assignation temporaire, 1, 2

droit de l'employeur, 5
horaire de travail, 54
injustice, 21
loi d'ordre public, 75
médecin qui a charge
 (médecin traitant), 8
objectif, 1, 2, 36, 37, 53, 68, 71
plainte du travailleur, 29-31
salaire et avantages liés à
 l'emploi, 67

***Loi sur les normes du travail
(L.N.T.)***

plainte du travailleur, 29, 31,
32

***Loi sur la santé et la sécurité
du travail (L.S.S.T.)***

contestation de l'assignation
temporaire, 15, 16

– M –

Maintien des indemnités

fin d'emploi, 21, 39, 40
refus d'exécuter l'assignation
temporaire (motifs
valables), 37, 38

**Majoration pour les heures
supplémentaires**

Voir *Heures supplémentaires*

Maladie intercurrente

Voir *Condition personnelle
intercurrente*

Manque de collaboration,

41, 91, 98

Mauvaise foi, 18, 35

Médecin-conseil

communication avec le
médecin qui a charge, 90

refus d'autorisation

- mise à contribution, 93,
94

Médecin de l'urgence, 11

Médecin expert

médecin non habilité à
autoriser une assignation,
8, 9

refus d'autorisation

- mise à contribution, 93

**Médecin qui a charge
(médecin traitant)**

Voir aussi *Avis du médecin,
Formulaire d'assignation
temporaire*

autorisation

- condition préalable et
essentielle, 5, 7, 43, 45, 85

- identification, 7
- lettre au médecin (modèle), 95, 96
- « magasinage » de médecins, 85, 86
- refus d'autorisation, 7, 90-94, 99
- Médecin spécialiste**
- médecin qui a charge (médecin traitant), 10, 33
- Médecin traitant**
- Voir *Médecin qui a charge (médecin traitant)*
- Médicament et autres produits pharmaceutiques**, 23
- Voir aussi *Frais d'assistance médicale*
- Mesure disciplinaire**
- Voir aussi *Recours du travailleur*
- activités incompatibles avec les limitations fonctionnelles, 108
- choix de la mesure
- facteurs aggravants et atténuants, 28, 29
- droit d'obtenir la correction d'un comportement répréhensible, 38, 107
- fardeau de la preuve, 31
- formulaire d'assignation temporaire
- omission de remettre (travailleur), 87, 88, 97, 98
- omission ou refus du travailleur, 18-21, 107-109
- cas justifiant l'imposition d'une mesure, 108
- politique d'assignation temporaire, 136, 139
- recours du travailleur, 28-32, 41, 42, 109
- Mise à pied**, 117, 118
- Mode d'assignation**
- Voir *Processus d'assignation temporaire*
- N –
- Nature de l'entreprise**, 29
- Nature des tâches proposées**
- Voir *Nature du travail proposé*
- Nature du travail proposé**, 50-60, 62-64, 93
- Voir aussi *Avis du médecin, Formulaire d'assignation temporaire, Travail de bureau, Travail de nuit, Travail léger ou adapté*
- absence de connexité, 53

- activité productive, 52
analyse ergonomique, 50
aspirations et goûts du
travailleur, 53
assignation à temps partiel,
55-57
assignation dans une autre
entreprise, 58
caractère acceptable de l'assi-
gnation temporaire, 52, 66
cas vécus, 62-64
cours et formation, 57
description des tâches, 50-54,
62, 93
éléments à retenir, 65, 66
explications du travailleur, 51
fausse assignation, 53
horaire de travail, 50, 54, 55,
63, 64
interruption de l'assignation
temporaire, 53
inventaire des postes de
travail, 46, 51, 66
mention de « travaux légers »
(mention insuffisante), 50
modification des tâches, 53,
54, 62
proposition d'assignation
temporaire, 51, 61, 62
réaffectation à un autre poste,
53, 54
satisfaction du travailleur, 53
transport et déplacement,
34-37, 59-60, 64
travail identique à celui qui a
été autorisé par le médecin,
52
- O –
- Occupation de plus d'un
emploi**
Voir *Emploi chez un autre
employeur*
- Omission ou refus du
travailleur**
Voir *Assignation temporaire,
Problèmes d'autorisation,
Problèmes d'exécution,
Suspension de l'indemnité*
- Outil de gestion, 18-32, 147**
approche disciplinaire et
recours du travailleur,
28-32, 41, 42
frais d'assistance médicale
(demande de transfert),
23-27
suspension de l'indemnité
(demande), 19-21
transfert des coûts (demande),
21-23
utilité, 18

– P –

Paie de vacances

Voir *Vacances annuelles*

Paiement des heures non travaillées, 76-78

travailleur à temps partiel, 77, 78

- droit à l'indemnité, 78
- exception à la règle applicable, 78
- indemnité versée par la C.S.S.T., 76
- revenu annuel brut aux fins du calcul de l'indemnité, 77
- revenu moindre que l'indemnité, 78

travailleur à temps plein, 76, 77

- assignation temporaire à temps partiel (indemnité versée par la C.S.S.T. ou salaire payée en totalité), 76
- échange d'informations avec la C.S.S.T., 76, 77

Paiement des heures supplémentaires

Voir *Heures supplémentaires*

Perte d'ancienneté et d'emploi, 42**Perte de capacité de gain, 77****Perte de revenu, 71, 73, 77****Plainte du travailleur**

Voir *Contestation de l'assignation temporaire, Recours du travailleur*

Politique d'assignation temporaire, 89, 133-146

accusé de réception, 141

affichage, 140

ajustement, 141

application uniforme et constante, 135

avantages, 133, 134, 137

caractère non arbitraire, abusif et discriminatoire, 135

connaissance par les employés, 135

- preuve, 135, 141

considération par les tribunaux, 134

consultation du syndicat et des travailleurs, 136

contenu, 136-140

- conditions et processus, 138-140

- information, 140
 - objectifs, 137
 - révision, 141
- copie aux employés, 141
- courrier électronique, 141
- diffusion, 140, 141
- division en sections, 135, 136
- éléments à retenir, 146
- formulaire d'assignation temporaire
- omission de compléter (médecin), 89
- manuel de l'employé, 140
- mesure disciplinaire, 136
- modèle, 142-145
- obligation du travailleur, 139
- omission ou refus du travailleur, 139
- rappel fréquent, 140
- rédaction, 134-136
- éléments importants, 134-136, 138, 139
 - forme positive, 135
 - langage clair et facile à comprendre, 136
- remise à l'employé, 140, 141
- rendez-vous médical, 140
- rendez-vous pour les soins requis, 140
- respect des lois, des règlements et de la convention collective, 136, 139
- rôles et responsabilité des différents intervenants, 138, 139
- séance de formation ou d'information, 140
- site intranet de l'entreprise, 141
- utilité, 133, 134, 137, 140
- Politique de l'employeur**
Voir *Politique d'assignation temporaire*
- Préméditation**, 29
- Présomption**
formulaire d'assignation temporaire
- fin de l'assignation (date non inscrite), 49
- plainte (en vertu de la L.A.T.M.P.), 30
- Preuve**
Voir aussi *Fardeau de la preuve*
autorisation écrite, 46, 65
contestation, 15
frais d'assistance médicale (demande de transfert), 25, 26

- heures supplémentaires
- droit au paiement, 71, 72
- plainte (en vertu de la L.A.T.M.P.), 30
- politique d'assignation temporaire
- connaissance par les employés, 135, 141
- Preuve médicale**
- Voir *Absence de preuve médicale*
- Prévention**
- Voir aussi *Représentant à la prévention*
- condition médicale du travailleur, 13
- Prime de disponibilité ou de nuit**, 69, 79
- Prime de faction**, 80
- Problèmes d'autorisation**, 85-101
- autorisation du médecin qui a charge
- condition préalable et essentielle, 85
- cas vécus, 97-99
- éléments à retenir, 100, 101
- formulaire d'assignation temporaire
- omission de compléter (médecin), 88-91, 98
 - omission de remettre (travailleur), 86-88, 97, 98
- « magasinage » de médecins, 85, 86
- choix du professionnel de la santé, 85
 - désaccord avec l'autorisation émise par son médecin (procédure de contestation), 86
 - nouveau médecin consulté (pouvoir restreint du médecin), 86
 - refus d'exécuter l'assignation autorisée par le médecin qui a charge (mais refusée par un second médecin), 86
- modèle de lettre au médecin qui a charge (médecin traitant), 95, 96
- refus d'autorisation, 7, 90-94, 99
- accord du travailleur, 92
 - assignation à temps partiel, 93
 - cas vécus, 98, 99

- danger pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique, 93
 - description des tâches trop générale, 93
 - explications (diverses hypothèses), 91, 92
 - impossibilité de contestation par l'employeur, 91, 92
 - inconvénients, 91
 - mise à contribution du médecin-conseil ou de la C.S.S.T., 93, 94
 - motivation (absence d'obligation légale du médecin qui a charge), 91, 99
 - nouvelle demande, 90, 93
 - persistance dans les démarches de l'employeur, 92
 - proposition d'assignation temporaire, 92, 93
 - refus consécutifs, 93, 99
 - travailleur motivé, 92, 94
- éléments à retenir, 132
- interruption de l'assignation temporaire, 6, 21, 28, 53, 68, 109-122
- modèles, 123-127
- suspension de l'indemnité, 126, 127
 - transfert des coûts, 123-125
- omission ou refus du travailleur, 103-109, 128
- cas vécus, 128
 - défaut de se prévaloir de la procédure de contestation, 103, 104, 107
 - mesure disciplinaire, 107-109
 - motifs non valables, 106, 107
 - motifs valables, 105, 106
 - suspension de l'indemnité, 103-107

Problèmes personnels, 29

Procédure de contestation

Voir *Contestation de l'assignation temporaire, Recours du travailleur*

Procédure de griefs prévue à la convention collective

Voir *Recours du travailleur*

Problèmes d'exécution, 103-132

Voir aussi *Interruption de l'assignation temporaire*
cas vécus, 128-131

Procédure interne

Voir *Politique d'assignation temporaire*

Processus d'assignation temporaire, 45-66

cas vécus, 62-64

formulaire, 45-50, 60

liste de contrôle, 61, 62

nature du travail proposé, 50-60

Processus de réadaptation

Voir *Réadaptation*

Proposition d'assignation temporaire, 51, 61, 62, 87, 92, 93

Prothèses et orthèses, 23, 41

Voir aussi *Frais d'assistance médicale*

– R –

Rapport médical, 6, 49, 128

Réadaptation, 2, 6, 14, 15, 53

aspirations et goûts du travailleur, 53

Réaffectation à un autre poste, 53, 54

Recommandation médicale

horaire de travail, 55

travail de bureau, 39

Recours du travailleur

Voir aussi *Contestation de l'assignation temporaire*

contestation de la mesure

disciplinaire, 28-32, 41, 42, 109

– cas vécus, 41, 42

– grief en vertu de la convention collective, 30, 32

- choix du travailleur, 30

- cumul interdit, 30

- délai, 31

- fardeau de la preuve, 31

- rôle et décision de l'arbitre, 31

– plainte (en vertu de la L.A.T.M.P.), 29-31

- choix du travailleur, 29, 30

- cumul interdit, 30

- délai, 30

- présomption, 30

- prétexte, 30

- preuve de l'employeur, 30

- rôle et décision de la C.S.S.T. et de la C.L.P., 30, 31
 - plainte pour congédiement sans cause juste et suffisante (en vertu de la L.N.T.), 29, 31, 32
 - décision de la C.R.T., 32
 - service continu, 32
 - travailleur non syndiqué (recours inaccessible), 32
- problèmes d'autorisation
- formulaire d'assignation temporaire (omission du travailleur de remettre), 97
- rémunération, 79-81
- cas vécus, 79-81
 - grief en vertu de la convention collective, 79
 - plainte à la C.S.S.T., 79
- Recours en contestation**
- Voir *Contestation de l'assignation temporaire, Recours du travailleur*
- Refus d'autorisation, 7, 90-94, 99**
- Voir aussi *Problèmes d'autorisation*
- Refus du travailleur**
- Voir *Assignation temporaire, Problèmes d'autorisation, Problèmes d'exécution, Suspension de l'indemnité*
- Régime de retraite et d'assurance, 69**
- Regret, 29**
- Rémunération, 67-83**
- cas vécus, 79-81
- droit à l'indemnité, 67, 68
- éléments à retenir, 82, 83
- heures supplémentaires, 70-75
- paiement des heures non travaillées, 76-78
- recours, 79-81
- salaire et avantages liés à l'emploi, 67-69
- Répétition et continuité des fautes, 29**
- Représentant à la prévention, 16, 17**
- Restriction médicale**
- Voir *Recommandation médicale*
- Retard au travail, 108**
- Retour progressif, 113**

Retraite, 40, 105, 106, 119, 129, 130

Voir aussi *Régime de retraite et d'assurance*

Risque, 13

Rupture du lien d'emploi

Voir *Congédiement, Démission, Fin d'emploi*

– S –

Salaire, 67-69

augmentation, 69

définition, 69

heures supplémentaires, 70, 71

modification, 69

objectif de la loi, 68

révision à la baisse, 69

salaire maximum assurable, 74

versement, 68

Santé, sécurité et intégrité physique

absence de danger pour le travailleur, 13, 14

– distinction entre les notions de risque et de danger, 13

mention de « travaux légers » sur le casque de sécurité, 42

refus d'autorisation, 93

temps supplémentaire, 75

travail de nuit, 64

Sécurité au travail

Voir *Santé, sécurité et intégrité physique*

Services de professionnels de la santé, 23

Voir aussi *Frais d'assistance médicale*

Soins ou traitements, 23

Voir aussi *Frais d'assistance médicale*

Suivi médico-administratif, 2, 8-11, 147

consultation de plusieurs médecins, 9, 10

médecin de l'urgence, 11

Surtemps

Voir *Heures supplémentaires*

Surveillance par filature

Voir *Filature*

Suspension de l'indemnité

activités incompatibles avec les limitations fonctionnelles, 108

- demande, 19-21, 39, 126, 127
- application, 19
 - congédiement, 39
 - décision de la C.S.S.T., 20
 - défaut de transmettre rapidement, 20
 - délai, 20
 - demande à la C.S.S.T., 20, 104
 - démission, 120
 - devoir d’informer le travailleur, 19
 - effet, 19, 20
 - formalités, 20
 - mesure incitative, 19
 - objectifs, 19
 - portée non rétroactive, 19, 104
 - prise d’effet, 20
 - règle générale, 19, 104, 105
- heures supplémentaires, 70
- omission ou refus du travailleur, 18-21, 38, 39, 68, 86, 103-107, 139
- appréciation de l’existence d’une raison valable, 104, 105
 - avis à la C.S.S.T., 21, 104
 - motifs non valables, 38, 39, 106, 107
 - motifs valables, 37, 38, 105, 106
 - politique d’assignation temporaire, 139
- Syndrome de stress post-traumatique**, 105
- T –
- Tâches**, 5, 14, 26, 45, 46, 48, 50-54, 62, 93
- Voir aussi *Formulaire d’assignation temporaire, Nature du travail proposé*
- Temps partiel**, 55-57, 77, 78, 93
- Temps supplémentaire**
- Voir *Heures supplémentaires*
- Tolérance de l’employeur**, 29, 109
- Transfert des coûts**
- demande, 18, 21-23, 40, 44, 87, 110-114, 123-125
- application, 21
 - assignation temporaire à temps plein (retour aux études), 56
 - contenu, 22
 - délai, 22, 87

- droit au transfert, 40
 - formalités, 22
 - formulaire d'assignation temporaire (omission du travailleur de remettre), 87, 97
 - formulaire d'assignation temporaire (omission du médecin de compléter), 91, 98
 - injustice, 21-23, 40
 - interruption de l'assignation temporaire, 110-114, 119-121, 130
 - notion de « transfert des coûts », 22
 - règle générale, 21
 - sommes versées au travailleur (dossier de l'employeur), 21
- Transfert des frais d'assistance médicale**
Voir Frais d'assistance médicale
- Transport et déplacement,**
 34-37, 59-60, 64, 66, 107, 128
- Travail à temps partiel**
Voir Temps partiel
- Travail de bureau,** 14, 34, 35, 38, 39, 46
Voir aussi Travail léger ou adapté
- Travail de nuit,** 55, 64, 113
- Travail léger ou adapté,** 2, 6, 24, 39, 42, 50, 113
Voir aussi Travail de bureau
- Travailleur**
Voir aussi Contestation de l'assignation temporaire, Recours du travailleur
 croyance, 14
 droit au maintien, 6
 obligation de fournir sa prestation de travail, 28
 statut hiérarchique, 29
- V –
- Vacances annuelles,** 114-117